

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandre Gouin-Bourgea

<https://www.cadre21.org/membres/8074e3075e54e64cb9f9f4ce>

Date d'obtention : 2021-03-19 02:28:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La priorité est de rencontrer la personne responsable du signalement et la jeune victime pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue des actes posés grâce à la grille d'évaluation. Dans le cas, où je soupçonne qu'il y ait de la pornographie juvénile dans le téléphone, je confisque le téléphone, sans jamais consulter le contenu. Par la suite, il faut rencontrer tous les autres témoins ou les autres personnes au courant de la situation afin de valider l'information. Il est important de rencontrer les jeunes un à un pour avoir la version la plus exacte des faits. Toutes ces informations me permettront de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. S'il s'agit d'un acte impulsif, je rencontre l'instigateur et je lui pose les questions de la grille d'évaluation, je confisque son téléphone. J'informe ensuite le service de police. S'il s'agit d'un acte malveillant, je rencontre l'instigateur et je lui explique que je vais devoir lui confisquer son cellulaire, sans le questionner. J'avise rapidement le service de police qui prendra en charge l'enquête à ce moment.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans le premier cas, j'ai retenu que je devais rencontrer la personne et utiliser la Trousse Sexto avec l'auteur du signalement avant de faire de même avec la victime. De plus, si une personne(victime ou instigateur) refuse de collaborer, je ne m'entête pas et je réfère directement au service de police. Même chose, dans un cas d'acte malveillant, je m'assure de confisquer le cellulaire de l'instigateur et j'avise le plus rapidement possible le service de police. Dans le cas, où la victime et l'instigateur collaborent, il faut appliquer la trousse Sexto avec toutes les personnes impliquées et par la suite aviser le service de police.

Dans la deuxième mise en situation, on doit rencontrer Meaghan pour encore une fois déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue des actes. Par la suite, nous devons rencontrer William pour confirmer la version de Meaghan en appliquant le protocole Sexto. Lorsqu'on se rend compte qu'il ne s'agit pas de pornographie juvénile, donc ce n'est pas un acte criminel, il faut appliquer les politiques propres à l'école pour assurer le bien-être(physique et psychologique) de Meaghan.

Dans la dernière mise en situation, je retiens que s'il n'y a aucune implication pour Nicolas dans son milieu scolaire, je dois référer son père au poste de police directement. Ensuite, comme Nicolas confirme que les échanges se sont fait avec un autre élève de l'école, à ce moment, il est possible de déclencher le protocole Sexto pour connaître l'amorce, la nature, les intentions ainsi que l'étendue. Finalement, je comprends que si un journaliste communique avec moi parce qu'il a été mis au courant de la situation, je m'abstiens de commentaires et je le réfère au service de communications du centre de services scolaires.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, l'étape que je trouve la plus délicate est lorsque je rencontre les gens qui ne sont pas la victime. Je sais que je dois leur poser les questions de la grille d'évaluation, mais j'ai peur que certains affirment avoir uniquement vu la photo et qu'ils ne sont pas en possession de la photo(ou vidéo). On dirait que par précaution, je serais tenté de confisquer le cellulaire de toutes les personnes qui ont vu la photo, mais peut-être que cette mesure est excessive.